



Ville de Mont-Saint-Hilaire
Bureau du greffier
Hôtel de ville de Mont-Saint-Hilaire
100, rue du Centre-Civique

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2020-01 136, RUE FORBIN-JANSON

AVIS PUBLIC est par la présente donné que le conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire statuera sur la demande de dérogation mineure aux règlements d'urbanisme, décrite ci-dessous, lors de sa séance ordinaire qui se tiendra le 3 février 2020, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville, au 100, rue du Centre-Civique, à Mont-Saint-Hilaire, à 19 h 30.

Demande # 2020-01: présentée par les propriétaires pour la propriété portant le numéro d'immeuble située au 136, rue Forbin-Janson. Celle-ci a pour but d'autoriser une marge arrière de 7,69 mètres, alors que le Règlement de zonage numéro 1235 prescrit une marge arrière minimale de 9 mètres, autorisant ainsi une dérogation de 1,31 mètre, et ce, afin de rendre conforme la transformation de la véranda en pièce habitable.

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure lors de la séance du 3 février 2020.

Le présent avis est donné en vertu de l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

DONNÉ À MONT-SAINT-HILAIRE,
Ce 8 janvier 2020

(S) *Anne-Marie Piérard*

ANNE-MARIE PIÉRARD, avocate
GREFFIÈRE